

## **PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 17 août 2015**

**Présents** : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michèle LAUZE, Katty MARTINOLES, Valérie MERLI, Joëlle RICHAUD

**Pouvoir** : Stéphane FABRESSE à Joëlle RICHAUD

**Absents** : Nathalie ARZALIER-LOCQUEN, Michel LEROY

Nathalie ARZALIER-LOCQUEN, se présente avant l'ouverture du conseil pour annoncer sa démission et donner une copie de sa lettre, le courrier officiel devant arriver par la Poste. Elle repart aussitôt malgré le fait qu'elle puisse participer au conseil, sa démission n'étant pas encore actée.

Secrétaire de séance : Franck LAROCHE

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet est soumis au vote : 10 voix pour, 1 voix contre.

### **1 – Convention de partenariat**

Le nombre d'enfants qui participe au TAP (temps d'activités périscolaires), en dehors de la sieste de la petite section, est de 46 élèves.

Afin que nous soyons aux normes pour le taux d'encadrement, il convient d'employer une personne supplémentaire.

Madame Michèle Lauze demande pourquoi nous n'envisageons pas de prendre un contrat CAE.

Madame le Maire répond : parce que nous avons besoin d'une personne 5h par semaine. Un contrat CAE c'est minimum 20 h/semaine et il est difficile de trouver du personnel qualifié à la fois pour ce type de contrat et pour compléter les heures par du travail administratif.

Monsieur Bruno LABAT indique qu'il faudrait assurer une formation à la personne, faire un contrat d'embauche et envisager en fin de contrat une titularisation.

Madame le Maire explique que la solution envisagée consiste à passer une convention avec une personne ayant les qualités nécessaires pour tenir le poste et en capacité de pouvoir établir une facture en fin de mois, avec entre autres avantages :

- Possibilité de non renouvellement lors de la rentrée scolaire 2016/2017 si les effectifs baissent,
- Pas d'augmentation de la masse salariale (prestataire),
- Cette personne a déjà travaillé pour les TAP dans le cadre d'un remplacement et avec les enfants pour le CS2 et a donné entière satisfaction,
- Ces éléments nous permettent de l'embaucher via une convention (dont les termes ont été validés par le Trésor Public) au taux horaire de 15 € avec paiement par facture chaque fin de mois.

Madame Michèle LAUZE trouve que le taux horaire élevé.

Madame le Maire répond qu'il est identique au taux horaire d'un personnel titulaire et a l'avantage de ne pas être pris en compte pour toutes les cotisations complémentaires du style Centre de gestion, hygiène et sécurité, CNAS.....

Monsieur Guy Dauphin aurait souhaité que la sélection soit plus ouverte et transparente.

Madame le Maire répond qu'elle a fait au mieux dans les délais impartis tout en tenant compte de tous les éléments cités ci-dessus. Elle souligne qu'il en a été de même pour le remplacement de la cantinière lors d'un congé maladie et qu'elle a agi au mieux des intérêts des enfants et de la commune.

Vote : unanimité

## **2 – Hébergement des renforts de gendarmerie**

Depuis plusieurs années, les renforts d'été de gendarmerie – 16 juillet/31 août - sont logés dans la maison familiale et rurale de la Tour d'Aigues.

Jusqu'à maintenant il existait une convention entre la Tour et la MFR. Ensuite la commune de la Tour facturait à chaque commune sa participation au prorata du nombre d'habitants.

Cette procédure a été dénoncée par le trésor public car non conforme. Dorénavant, chaque commune doit signer sa propre convention avec la MFR.

La participation est de 145 € en 2015.

Vote : unanimité

## **3 – Centrale d'achat**

Les renseignements pris au sujet du fonctionnement de la cantine auprès de plusieurs communes nous ont permis d'identifier une centrale d'achat appelée AG@P'PRO qui :

- Négocie via des appels d'offres auprès des fournisseurs et retient ceux qui proposent le meilleur prix.
- Regroupe plus de 1000 adhérents pour près de 50 millions de repas par an et possède un catalogue de 6 000 articles.

Par ailleurs AG@P'PRO propose à titre gratuit :

- La mise à disposition d'un outil informatique d'aide à la gestion des repas,
- Une assistance personnalisée à l'élaboration des menus par des diététiciennes diplômées. Il est possible soit d'utiliser les menus préétablis figurant sur leur site, disponibles deux mois à l'avance, soit adresser nos propres menus par mail aux diététiciennes qui les retourneront corrigés (avec des suggestions) et validés,
- Une facturation globalisée mensuelle par fournisseur => Suite à l'étude des dernières factures de 2 de nos fournisseurs, une économie d'environ 30 % est possible,
- Un logiciel pour mise à jour des tarifs du marché : ex. si nous voulons continuer à passer commande auprès de nos fournisseurs actuels, le logiciel nous fournira les prix appliqués au niveau national et nous pourrions leur demander un alignement sur ces tarifs,
- Pour les produits non alimentaires (produits d'entretien), une visite d'un technicien qui définit les produits en fonction des surfaces à nettoyer.

Le personnel affilié à la cantine a modifié l'organisation de son emploi du temps pour optimiser le temps dédié à la fabrication des repas.

Madame Michèle Lauze émet des craintes sur la qualité et le prix.

Madame le Maire répond qu'en cas de non satisfaction, il suffit de 2 mois pour résilier la convention et que la prestation de cette centrale étant gratuite pour la commune, nous ne risquons rien d'essayer.

Il est décidé de faire un bilan en fin d'année civile.

Dans l'immédiat, les menus déjà établis par la cantinière seront envoyés aux diététiciennes pour validation et modifications si nécessaires.

Vote : unanimité

Fin du conseil : 22h15